



PETITION DE L'ASSOCIATION DES ETUDIANTS KAMERUNAIS CONCERNANT
LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Considérant que le Kamerun n'est pas une colonie française, mais un Territoire sous tutelle des Nations Unies, provisoirement confiée par ces dernières à l'administration française,

Considérant que l'article "76" de la Charte des Nations Unies stipule que :
"..... les fins essentielles du régime de Tutelle sont les suivantes :

- a)
- b) favoriser le progrès politique, économique et social des populations des Territoires sous Tutelle, ainsi que le développement de leur instruction ; favoriser également leur évolution progressive vers la capacité à s'administrer eux-mêmes ou l'Indépendance, compte tenu des conditions particulières à chaque territoire et à ses populations, des aspirations librement exprimées des populations intéressées"

Considérant que des organes politiques Kamerunais très qualifiés et tout le peuple Kamerunais n'ont jamais cessé d'exprimer avec énergie le désir des Kamerunais d'accéder à l'unification et l'indépendance de leur pays.

Considérant que le Gouvernement Français continue à étouffer les aspirations légitimes du Peuple Kamerunais comme l'attestent en particulier les faits suivants :

- Massacres de Septembre 1945,
- Massacres de Mai 1955,
- Dissolution illégale des Organisations nationalistes Kamerunaises par décret en date du 13 juillet 1955,
- Tentatives, par la loi-cadre sur les T.O.M. d'intégrer le Kamerun dans l'Empire colonial français,

- Prétendues élections le 23 Décembre 1956 dernier, dans un climat de confusion, de terreur et de répression militaire, alors que les mouvements de loin les plus représentatifs, restent interdits.

L'ASSOCIATION DES ETUDIANTS KAMERUNAIS :

1° Stigmatise une fois de plus cette politique déloyale et dénonce avec indignation l'état de siège instauré au Kamerun sous administration française depuis le 18 Décembre 1956.

En effet la Presse du 2 janvier 1957 signale des opérations de police ayant entraîné 20 morts dans la seule journée du 31 décembre 1956. La même Presse précise par ailleurs que les informations qui lui parviennent sont "filtrées" (Le "Monde" du 3 Janvier 1957).

Mais, des informations recueillies d'autre part, nous apprenons qu'en réalité il y en a davantage.

Des troupes sont installées dans toutes les localités du Territoire et notamment dans la région de la Sanaga-Maritime où la population a été unanime contre les élections en application de la loi-cadre DEFFERRE. Le 20 Décembre 1956, 200 parachutistes, venant de la base de Douar ont été lancés sur ESEKA. Et depuis lors, les parachutistes viennent chaque jour par milliers, pour massacrer les populations sans défense de cette localité. Des troupes conduites par des officiers, des sous-officiers, sont versées à travers les forêts de cette région sous prétexte qu'elles cherchent le Secrétaire Général de l'U.P.C. : Mr. Ruben Um Nyobé. C'est un véritable état de siège dans cette région. Des fusillades impitoyables faisant des centaines de morts chaque jour, et toujours, depuis le 20 Décembre, de nombreux disparus. Tout cela, suivi de déportations vers les destinations inconnues. Dans la seule journée du 27 Décembre, on signale au moins 80 morts. Des femmes et des enfants sont impitoyablement massacrés

2° Réaffirme sa prise de position lors de son dernière Congrès, en faveur de la Réunification et de l'Indépendance immédiates. Rappelle sa position, considérant comme nulles et non valables les élections qui se sont déroulées au Kamerun le 23 Décembre 1956, en application de la loi-cadre sur les T.O.M. (Voir texte ci-joint),

3° Lance un vibrant appel à l'opinion internationale pour que cesse la terreur et que soient respectées et satisfaites les aspirations populaires à la Réunification

et à l'Indépendance immédiates.

4° Demande aux Nations Unies l'envoi au Kamerun d'une mission spéciale chargée d'enquêter sur la situation réelle du pays.

Fait à Paris, le 2 Janvier 1957.

Pr. l'Association des Etudiants Kamérunais :

Le Président :

François Sengat-Kuo.
